

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 avril 2016**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille seize et le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Valérie BABAD, Jessy PROST, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Sandrine BAUDIN (Pouvoir à Aline MORAND), Marie JOUBERT-LAURENCIN.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Procédure de mise en fourrière,
- Avenant à la convention de gérance du Bar Restaurant,
- Tarifs Joug Dieu,
- Régularisation régie de la Base de Loisirs,
- Indemnités,
- Délégation de service public du camping et du bar restaurant,
- Modification des statuts de la SEMCODA,
- Souscription à l'augmentation du capital de la SEMCODA,
- Appel d'offres marché voirie 2016,
- Participation financière aux centres aérés,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2016 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Catherine PATUEL.

Monsieur le Maire propose au conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Convention pour le Criterium du Dauphiné. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Délibérations :

Commune – Procédure de mise en fourrière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer une convention avec le garage TCD afin d'assurer la rémunération de ce dernier lors qu'il sera fait appel à ses services dans le cadre de la procédure de mise en fourrière.

Base de Loisirs - Avenant à la convention de gérance

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant à la convention d'exploitation.

Tarifs Joug Dieu

Une nouvelle grille tarifaire sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Base de Loisirs – Régularisation de la régie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise à ramener la valeur des cartes à 0 € et à les sortir des valeurs de la régie de la base de loisirs.

Commune – Régime indemnitaire

Le conseil municipal, fixe à l'unanimité le régime indemnitaire.

Base de Loisirs – Contrat de concession

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une délégation de service public par contrat de concession pour l'exploitation du service public de gestion du camping du Port d'Arciat et du bar restaurant,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation et notamment à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence pour sélectionner le futur délégataire du service public,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Base de Loisirs – Commission de délégation de service public

Le conseil municipal proclame, à l'unanimité, élus les membres titulaires de la commission de délégation de service public suivants :

- Aline MORAND,
- Roger THEVENOT
- Dominique RABILLOUD,
- Jacques DESHOTEL,
- Catherine PATUEL.

Le conseil municipal proclame, à l'unanimité, élus les membres suppléants de la commission de délégation de service public suivants :

- Michel BERTHET,
- Claire DE CROMBRUGGHE,
- Cyrille BOUCHY,
- Coralie LUTAUD,
- Rémi BESSON.

SEMCODA – Modification des statuts

Le conseil municipal décide de donner pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale Extraordinaire, afin :

- D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 € à 42 464 048 € par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale de 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.
- D'autoriser la modification des statuts proposée,
- De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération.

SEMCODA – Augmentation du capital

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de souscrire 353 actions d'une valeur de 283 € représentant un montant total de 99 899 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de souscription et tous les documents nécessaires à cette prise de décision.

Commune – Appel d'offres voirie 2016

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à recourir à l'appel d'offres dans le cadre de ce projet et à signer tous les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Commune – Participation aux centres aérés

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, au titre de l'année 2016, de reconduire l'aide, correspondant à 5,50 € par journée/enfant et résidant sur la commune.

Commune - Convention pour le Criterium du Dauphiné

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire.

DIVERS :

Voirie :

Monsieur Michel SUCHET présente les projets de travaux 2016 :

- *Mise en accessibilité et création de 38 places de stationnement à Joug Dieu,*
- *Création de stationnements, trottoirs et d'une écluse Rue des Teppes,*
- *Création d'un cheminement avec barrières bois et d'un ilot Chemin de Saint Roch.*

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur le Maire indique que le Préfecture a communiqué l'arrêté de projet de périmètre relatif à la fusion de la CCMB et de la CAMVAL. Afin d'émettre un avis, il sera proposé au conseil municipal de délibérer lors de la prochaine réunion du conseil.

Urbanisme :

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Canton de Pont de Veyle travaille sur un projet de plan local d'urbanisme intercommunal et propose à la commune d'être consultée si elle le souhaite.

Après en avoir discuté, la majorité du conseil municipal ne souhaite pas être associée.

Monsieur le Maire indique également qu'il reçoit des demandes de crêchois pour lancer une procédure de modification du plan local d'urbanisme. Compte tenu de la fusion à venir, il ne semble pas opportun de lancer une telle procédure. En effet, il n'est pas impossible qu'un plan local d'urbanisme intercommunal soit mis en place.

Dérogations scolaires :

Monsieur le Maire indique que 27 enfants inscrits actuellement au groupe scolaire sont issus des communes voisines. Seule une commune, Chaintré, participe au financement de leur scolarité.

Ces dérogations sont problématiques. En effet, cela impacte les communes voisines qui risquent de voir leur école fermer par manque d'enfants. De plus, ces 27 enfants représentent une classe. Actuellement, une ouverture de classe à l'école maternelle est impossible pour les enfants crêchois. Il est également à noter que compte tenu de la construction de 64 appartements sur la commune, il sera nécessaire d'être en mesure d'accueillir les enfants y logeant. Enfin, le restaurant scolaire accueille plus de 160 enfants et est à sa capacité maximale.

Pour cela, Monsieur le Maire a pris la décision suivante : les enfants des communes extérieures actuellement en maternelle, pourront finir le cycle de maternelle mais ne pourront pas être inscrits à l'école élémentaire de Crêches. Les enfants actuellement en élémentaire finiront bien entendu leur cycle élémentaire à Crêches.

Prêt de matériel :

Monsieur le Maire rappelle que la commune met actuellement à disposition des associations, à titre gratuit, des chapiteaux. Compte tenu de la législation relative à la sécurité, la commune a dû financer l'achat d'un engin de levage et de poids. De plus l'installation se fait par les services techniques de la commune. Il indique que certaines associations demandent le prêt et l'installation des chapiteaux lorsque ceux-ci ne sont pas nécessaires.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif pour la location de ces chapiteaux.

Monsieur Michel SUCHET dit qu'il est nécessaire de chiffrer le coût global de l'installation d'un chapiteau.

Monsieur Michel BERTHET ne souhaite pas qu'un tarif de location soit mis en place pour les associations.

Embellissement :

Madame Valérie BOUILLOUX présente deux projets pour la mise en valeur du monument aux morts. Le conseil municipal choisi le second projet, avec mise en place de gabions.

Petite enfance :

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande qu'il a reçu pour la mise en place d'une micro-crèche sur la commune. Après avoir consulté les professionnels de la petite enfance (multi-accueil, relais assistants maternels, ...) qui ont exprimé leur refus, Monsieur le Maire a informé la PMI qu'il n'est pas souhaitable qu'une telle structure soit installée sur le territoire de la commune.

Sport :

Monsieur Michel BERTHET rappelle qu'il est prévu une enveloppe budgétaire de 10 000 € pour la mise aux normes du terrain de football. Après réception d'un nouveau devis, il semble nécessaire d'inscrire environ 10 000 € supplémentaires. Une décision modificative sera proposée lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Patrice DUPONT indique qu'il serait préférable de drainer le terrain afin de ne pas avoir à réaliser de nouveaux travaux plus tard.

Madame Catherine PATUEL demande si les enfants non crêchois inscrits au foot paieront un prix différent que les enfants crêchois. Monsieur Michel BERTHET indique que ce sera étudié par le groupe de travail dédié aux subventions.

Madame Catherine PATUEL s'oppose à une tarification différenciée, ainsi que Madame Aline MORAND, Madame Valérie BABAD, Madame Claire DE CROMBRUGGHE.

Bâtiments :

Monsieur Jean-Claude ARNAUD présente les travaux qui seront réalisés en 2016. Des rénovations de façades (Joug Dieu, ancienne perception, écoles), changement de fenêtres dans les écoles, mise en place d'une rampe PMR entre les écoles et rénovation du toit des logements du Four à Chaux.

Conseil communal des jeunes :

Madame Coralie LUTAUD indique les enfants vont réciter un poème et déposer une gerbe lors du prochain monument aux morts.

Culture :

Madame Catherine PATUEL indique que l'exposition qui s'est déroulée à Joug Dieu sur le thème du recyclage a eu un grand succès. La prochaine exposition aura lieu le 28 mai au Four à Chaux, de 10h00 à 22h00.

Sécurité :

Monsieur Guy LONGEPIERRE indique que le carrefour de la Route des Vignobles, vers le pont du chemin de fer est très dangereux.

Madame Valérie BABAD indique que depuis l'installation du monument aux morts devant les écoles, les enfants l'escaladent.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un manque de civisme des parents. Il sera demandé au policier municipal d'intervenir.

Monsieur Dominique RABILLOUD propose que lors du conseil municipal de mai, une formation sur l'utilisation des défibrillateurs à l'attention des conseillers municipaux soit réalisée. Le projet du plan d'évacuation des écoles sera présenté lors du prochain conseil.

Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais :

Monsieur Michel SUCHET invite le conseil à participer à la réunion du SMRB le 24 mai sur le thème « Jardiner au naturel ».

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,